

Chers amis judokas, chers parents,

Afin d'assurer un bon déroulement des inscriptions et des cours du judo pour la nouvelle saison veuillez lire attentivement ces quelques lignes.

CERTIFICAT MEDICAL : Textes applicables : Art. L231-2 ; D231-1-1 à D231-1-4 du code du sport.

POUR LES MINEURS :

Une attestation remplace le certificat médical. Celle-ci doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. A noter : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs ;

POUR LES MAJEURS :

Pour les majeurs, demande d'un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) lors de la 1ère prise de licence ou à 18 ans et à partir de 30 ans tous les 5 ans (30. 35. 40 ...). Dans l'intervalle, il sera demandé tous les ans de remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du QMA (Questionnaire Médical Annuel).

En cas de réponse positive, un CACI à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois devra être produit. Le demandeur devra avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence. (Exemple : avoir 30 ans au 31 août).

TARIFS :

<i>COURS</i>	<i>COTISATION</i>	<i>+ LICENCE</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Judo cadet à senior et jujitsu</i>	- 18 ans 120 Euros	46 Euros	166 €
	+18 ans 135 Euros	46 Euros	181 €
<i>Judo éveil à minime</i>	110 Euros	46 Euros	156 €

CAS PARTICULIER : Plusieurs membres de la même famille

- Le premier paye la cotisation la plus élevée + 1 licence
- à partir du 2^{ème} : 50% sur le montant de la cotisation club + 1 licence

En cas d'arrêt du judo après la période d'essai, il ne sera plus procédé au remboursement, sauf pour cause médicale.

Pour les inscriptions en cours d'année le montant de la cotisation club se fera au prorata des trimestres (tout trimestre entamé sera payé en entier) la licence étant à payer dans son intégralité.



DROITS A L'IMAGE

Le club se réserve le droit de publier des articles dans les journaux régionaux, site internet du club etc. ...

TOUT REFUS DEVRA NOUS ETRE FORMULE PAR COURRIER DANS LES PLUS BREFS DELAIS

Une charte de sécurité et d'hygiène a été mise en place, merci de la lire et de l'appliquer.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

HOOG Richard : 07 68 22 73 06

HAAS Nicole : 06 04 41 72 77

Email : inscriptions.jcsierentz@gmail.com

Groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/147800598591508>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/JUDO-CLUB-Sierentz-177072479004474/>